



Maintien APL après héritage appartement ?

Par **mickey67**, le **27/08/2010** à **17:49**

Bonjour,

Mon mari touche l'allocation adulte handicapé (AAH) de la part de la CAF et moi l'allocation de solidarité spécifique (ASS) du Pole Emploi. Locataires de notre logement, la CAF nous octroie l'APL. Malheureusement, je viens de perdre mon père et je vais hériter de son appartement.

La CAF peut-elle nous couper l'APL lorsque je serai propriétaire ?

Merci infiniment.

Par **Domil**, le **27/08/2010** à **18:06**

Est-ce que vous allez habiter cet appartement ?

Par **mickey67**, le **28/08/2010** à **08:44**

Je n'ai pas pris de décision définitive, mais je ne pense pas l'habiter, en tout cas pas dans l'immédiat ; peut-être dans quelques années ? J'ai déjà pas mal de travaux à faire à l'intérieur. Soit je trouve un locataire, soit je le vend pour en acheter un sur ma région, à voir, mais j'aurai du mal à m'en séparer émotionnellement.

Par **Domil**, le **28/08/2010** à **11:17**

Si vous le louez, ça vous fera un revenu supplémentaire donc risque de baisse de l'aide au logement mais aussi de l'AAH, attention.

Par **mickey67**, le **28/08/2010** à **16:31**

Merci beaucoup Domil pour cette précision très importante !

Donc pour le moment, tant que je réfléchis à la question, je ne crains rien pour le maintien de l'APL de notre résidence principale ?